



EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2015

DES
Publication : 23/03/2015

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 Mars 2015

DOSSIER N° 15 :

DEMANDE D'UN FINANCEMENT SUR
LA RESERVE PARLEMENTAIRE
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU
CCAS

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : Alain MARC

**DOSSIER N° 15 : DEMANDE D'UN FINANCEMENT SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU CCAS**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Dans le cadre d'une réserve parlementaire dont peut disposer, le Sénateur de la Gironde, Xavier PINTAT, notre commune a la possibilité d'obtenir une subvention permettant de financer des dépenses d'investissement pour des travaux n'ayant pas encore débuté. Cette subvention peut notamment s'appliquer à des travaux de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments, à l'acquisition d'immeubles ou à la construction ou l'extension de locaux.

Le montant maximum de cette subvention est de 10 000 € HT et ne peut excéder 50 % du montant total hors taxes des travaux ou investissements envisagés.

Sur l'exercice budgétaire 2015, nous considérons que la relocalisation du CCAS dans les anciens locaux de la MDSI pourrait répondre aux critères d'éligibilité de cette subvention. Pour rappel, cette relocalisation s'inscrit dans un projet plus global lié d'une part à l'opération 50 000 logements autour des axes de transports collectifs (dite « îlot Renault ») et d'autre part aux mutations intervenues dans le Centre Administratif Max Monichon (départ de la MDSI et du Trésor Public).

Cette relocalisation dans un ensemble immobilier modernisé et fonctionnel aura pour principal objet d'améliorer l'accueil du public et de perfectionner le service rendu aux administrés dans le cadre du service public dont notre commune a la charge.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, prévue est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Total travaux HT	161 977,80	Réserve parlementaire	10 000,00
Tva	32 395,56	Commune	151 977,80
		TVA à la charge de la commune	32 395,56
Total	194 373,36	Total	194 373,36

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Sénateur, Xavier PINTAT, une subvention sur la réserve parlementaire sur la base des travaux et investissements mentionnés ci-dessus.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Commission des Finances du 10 mars 2015.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Sénateur, Xavier PINTAT, une subvention sur la réserve parlementaire sur la base des travaux et investissements mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,


Patrick BOBET